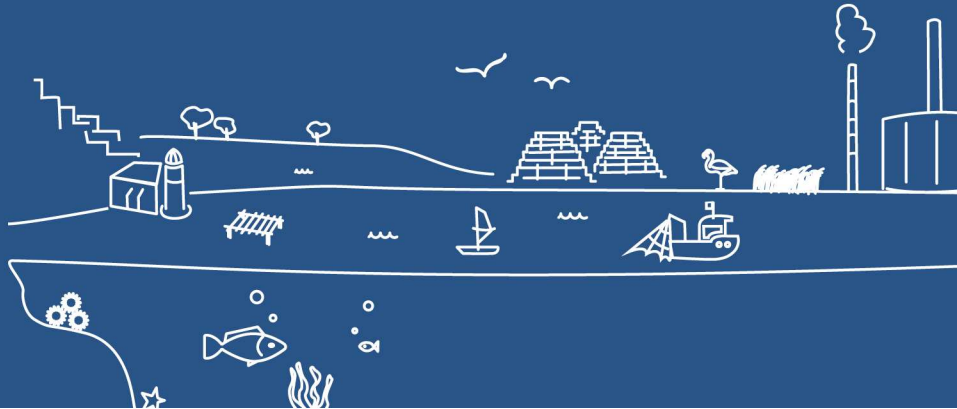




Débat
EOS
Eoliennes
flottantes
en Méditerranée



REGION OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

La Région Occitanie est une collectivité territoriale créée par la Loi du 16 janvier 2015 réunissant les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Elle a été baptisée Occitanie Pyrénées-Méditerranée à l'issue d'une consultation citoyenne en 2016. Les missions de la Région, appelées compétences, sont définies par la Loi ; parmi les compétences majeures le développement économique, l'aménagement durable du territoire et les transports.

Contact

Carole DELGA, Présidente
22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9
Tél : 3010
Contact@laregion.fr
www.laregion.fr

CAHIER D'ACTEUR

Pourquoi la Région Occitanie s'engage-t-elle pour le développement de l'éolien en mer en Méditerranée ?

Eolien en mer et compétences de la Région

Le débat EOS soumet aux citoyens le projet de parcs commerciaux d'éoliennes en mer flottantes sur le plateau continental du Golfe du Lion ainsi que leur raccordement au réseau public de transport d'électricité. La Région est engagée dans ce projet car il entre très largement dans le champ de ses politiques publiques, décrites ci-dessous : il va ainsi contribuer à lutter contre le changement climatique tout en développant des emplois ; ce projet industriel très important aura aussi des impacts sur la mer, les gens qui en vivent, habitent ou séjournent sur le littoral, impacts qui doivent être évités, réduits et compensés tout au long de la vie du projet.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

La Région a pour ambition d'être la première région d'Europe à énergie positive en 2050. Elle affirme ainsi sa volonté de contribuer à la résilience du territoire face au changement climatique et à son atténuation, d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de préserver la biodiversité.

ACTION REGIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Région souhaite promouvoir un développement économique partagé, créateur de valeur et source de progrès social. C'est pourquoi ses politiques visent trois objectifs majeurs : l'emploi durable, l'innovation et l'internationalisation des entreprises.

LA REGION AUTORITE PORTUAIRE A PORT-LA NOUVELLE

La Région met en œuvre une stratégie dédiée à l'économie bleue sur le littoral et la mer Méditerranée avec le Plan Littoral 21 ; c'est dans ce cadre qu'elle exerce son rôle d'autorité portuaire de deux ports de commerce, Sète-Frontignan et Port-La Nouvelle et est en responsabilité de développer ces infrastructures logistiques majeures.

EOLIEN EN MER ET STRATEGIES REGIONALES

EOLIEN EN MER ET REPOS

Région à Energie positive (REPOS) 2050

La Stratégie REPOS prévoit qu'à l'horizon 2050, en Occitanie, la production d'énergie renouvelable couvrira la consommation finale d'énergie.

L'objectif est de réduire la consommation d'énergie de moitié par habitant d'ici à 2050, dans une région où la population augmente de 40 000 habitants en moyenne par an (source INSEE 2021) grâce à :

- l'efficacité énergétique (rénovation des bâtiments, construction de bâtiments à énergie positive...);
- la sobriété énergétique dans les secteurs du transport, du bâtiment, de l'agriculture et de l'industrie;

et par le développement des énergies renouvelables (ENR) pour couvrir 100% des consommations d'énergie en 2050. Cette ambition passe par une multiplication par trois de la production des ENR locales afin de répondre aux besoins des secteurs de l'économie régionale, parmi lesquels le transport, le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture et l'industrie.

Le Mix Énergétique de REPOS

Afin de développer les ENR, la Région s'appuie sur les sources d'énergie naturelles de son territoire qui composent son mix énergétique, l'hydroélectricité, le photovoltaïque, l'éolien terrestre, la biomasse et bientôt l'éolien en mer. L'Occitanie est en effet la :

- 2^{ème} région de France métropolitaine pour la production photovoltaïque et hydro-électrique,
- 3^{ème} pour l'éolien terrestre et un gisement exceptionnel de vent en Méditerranée,
- 4^{ème} pour la biomasse.

Place de l'éolien en mer dans le mix énergétique

La cible de production d'ENR en 2050 est de 80 TWh (térawattheures), égale à la consommation projetée. Le mix énergétique est indispensable pour atteindre cet objectif ; au sein de ce mix énergétique, l'éolien en mer représentera 15 % soit **12 TWh**. C'est un objectif raisonnable et ambitieux à la fois. Cet objectif s'inscrit dans la trajectoire suivante :

- une puissance installée de 810 MW à horizon 2030, soit 2 parcs commerciaux (250 MW + 500 MW) + les 2 fermes pilotes (60 MW) ;
- une puissance de 3 GW à horizon 2050.



Signature du Pacte de Narbonne – 15 novembre 2018

Une production d'ENR transformée en hydrogène vert

La trajectoire REPOS prévoit que la production d'hydrogène en 2050 utilise l'équivalent de 30% de la production électrique renouvelable régionale produite par l'éolien terrestre, en mer et le photovoltaïque.

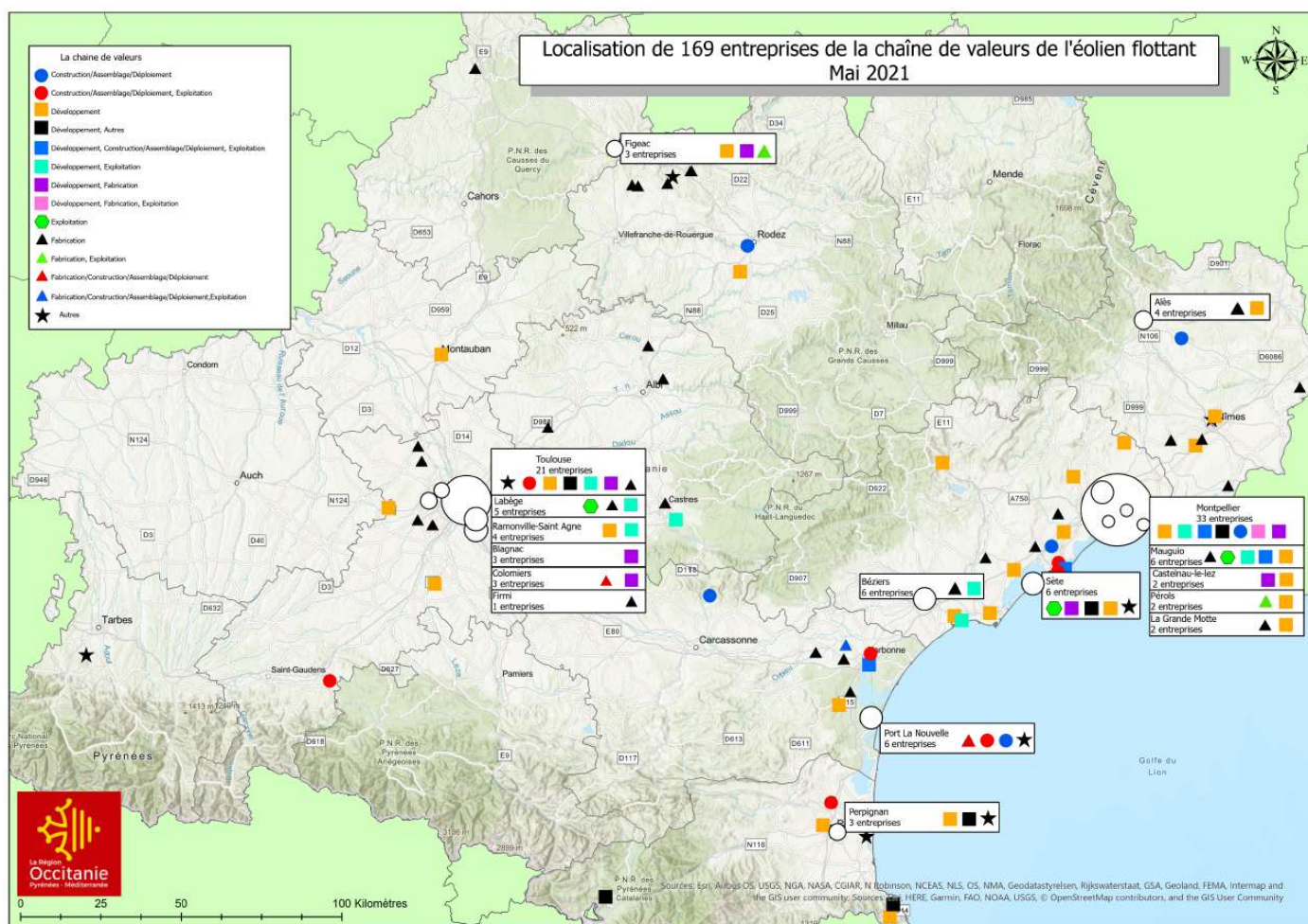
Cet hydrogène vert sera utilisé dans l'industrie et la mobilité (véhicules électriques utilisant une pile à hydrogène).

Ce vecteur énergétique est adapté pour des usages intensifs (trajets longs) et, plutôt dans un premier temps, pour des flottes à grosse motorisation (autocars, camions, trains). A l'horizon 2050, les véhicules à hydrogène représenteront un tiers de la flotte régionale totale soit une consommation de 5 TWh.

EOLIEN EN MER ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

Le développement de parcs commerciaux d'éoliennes en mer va générer des créations d'emplois dans une nouvelle filière industrielle en Occitanie. Pour la production industrielle elle-même, mais aussi pour les études préalables, les opérations d'assemblage, de soudure, de mise en service, de contrôles... de très nombreux prestataires seront mobilisés. Cette activité est également source d'innovation et de nature à attirer des prestataires innovants à même de faire évoluer les technologies en se localisant au plus près des acteurs de la filière.

La Région Occitanie a déjà mis en place une stratégie de développement de cette filière industrielle ; en 2021, 170 entreprises de toutes tailles, localisées sur tout le territoire régional (carte ci-après) ont été recensées comme contribuant ou pouvant contribuer à la chaîne de valeur de l'éolien en mer : développement des parcs, fabrication des éléments, construction et exploitation/maintenance ; ce sont déjà plus de 110 emplois qui ont été créés sur cette filière en 2020.



LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ÉOLIEN EN MER

La structuration d'une filière économique dédiée est centrale dans l'ambition de la Région Occitanie et de son agence de développement économique Ad'Occ et s'appuie sur des compétences et savoir-faire locaux. L'objectif est de permettre aux acteurs de l'ensemble du territoire et de tous secteurs d'intégrer la filière de l'éolien en mer, de renforcer leurs compétences et leur positionnement, de diversifier leur offre, de développer de nouvelles activités et ainsi de favoriser la création de nouveaux emplois pour faire de l'Occitanie un territoire d'excellence des énergies marines renouvelables. La mobilisation des acteurs est aujourd'hui facilitée par la dynamique Wind'Occ qui regroupe plus de 170

entreprises, académiques et laboratoires régionaux prêts à répondre aux besoins de l'éolien en mer et à constituer la base de son développement.



Dans l'objectif de favoriser l'emploi local, Wind Occ a élaboré, avec ses homologues de Bretagne, des Pays de Loire, de Nouvelle Aquitaine et de Normandie, une charte par laquelle les candidats aux appels d'offre s'engageront à contribuer à la structuration d'une filière française dans les territoires. Cette charte a déjà été adoptée par 10 candidats aux appels d'offres lancés en Atlantique.

EOLIEN EN MER ET DEVELOPPEMENT PORTUAIRE

L'un des atouts principaux du développement des emplois dans la filière de l'éolien en mer en Occitanie est la présence du port de Port-La-Nouvelle, idéalement situé au cœur des zones les plus ventées du Golfe du Lion.

Au lancement des projets de fermes pilotes en 2015 et à la demande des opérateurs retenus pour ces fermes pilotes, la Région a décidé d'investir dans des infrastructures portuaires permettant d'accueillir les activités de l'éolien en mer.

Le projet d'extension du port en gestation a été réorienté, une infrastructure dédiée a été créée et est aujourd'hui prête à accueillir non seulement les activités initialement prévues par les deux lauréats des fermes pilotes (EFGL et EOLMED) mais également la construction des flotteurs du projet EOLMED réalisée par un groupe industriel d'Occitanie : ARCHIMEDE.



Vue aérienne du quai éolien et du terre plein associé

Il s'agit de la 1^{ère} étape d'adaptation du port de Port-La-Nouvelle au développement de l'éolien en mer. La 2nd est à venir avec la mise en place d'une Société d'économie mixte à opération unique, la SEMOP Port-La Nouvelle, l'opérateur choisi par la Région pour compléter ces équipements et répondre aux besoins du développement des parcs commerciaux.

Associé à l'installation dans le port du projet Hyd'Occ, usine de production d'hydrogène vert en service à horizon 2023 dont les électrolyseurs seront alimentés par des énergies renouvelables notamment de l'éolien en mer, la Région souhaite doter le territoire d'Occitanie d'un **port dédié à la transition énergétique en Méditerranée**.



Simulation de la préparation d'un parc commercial en 2028

CONDITIONS ET AMENITES DU DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN EN MER

EOLIEN EN MER ET AVENIR DE LA PECHE

Les pêcheurs, et notamment les flottilles chalutières et palangrières, seront les principaux impactés par la mise en place des parcs commerciaux. La Région qui souhaite concilier le maintien des usages et emplois traditionnels de la pêche avec la création des emplois de demain, a accompagné la profession dans la réalisation des études économiques et de spatialisation des activités pour définir les zones d'implantation les moins impactantes pour la pêche et acquérir des données robustes pour les mesures de compensations financières à venir. La Région souhaite un suivi précis des captures de pêche durant la mise en exploitation des fermes pilotes pour étudier leur impact mais aussi le potentiel « effet réserve ». Elle va aussi œuvrer auprès de l'Etat pour permettre une exploitation dans et à proximité des parcs éoliens. Enfin, dans le contexte du Plan de gestion européen West-Med dont l'objectif est de réduire le nombre de jours de pêche des chalutiers et donc à terme le nombre de bateaux, les éoliennes, la fiscalité associée ainsi que la diversification et les nouveaux emplois générés devront permettre de faire évoluer le modèle économique de la pêche en Occitanie.

FISCALITE DE L'EOLIEN EN MER

Au sein de la zone inférieure à 12 miles marins de la côte, la fiscalité de l'éolien est cadrée par l'article 1519C du Code Général des Impôts. Au-delà, dans la zone économique exclusive identifiée par plusieurs acteurs comme plus propice à l'installation de parcs commerciaux car moins contraignants pour les usages, la fiscalité est en cours de réflexion.

La Région se mobilisera dans les prochains mois afin que la fiscalité à venir permette de mobiliser des moyens importants en faveur de la biodiversité marine et de sa connaissance et préservation ; qu'elle permette également des retombées directes vers la pêche professionnelle afin de lui donner les moyens de moderniser les bateaux et d'avoir une pêche plus sélective et plus rentable.

EOLIEN EN MER ET TOURISME INDUSTRIEL

Avec 8 millions de touristes chaque année, le littoral d'Occitanie est particulièrement attractif. Aujourd'hui, les touristes recherchent de nouvelles expériences notamment en lien avec la culture, les métiers, les savoir-faire des territoires. Le tourisme industriel qui a représenté en 2018, 15 millions de visiteurs en France, est un secteur en croissance qui représente un fort enjeu économique. Avec les parcs d'éoliennes en mer, le littoral d'Occitanie empruntera la voie d'un tourisme industriel autour des sites de production comme au large à proximité des parcs. Ce tourisme industriel s'inscrira dans le contrat de destination du littoral de l'Occitanie.

CONCLUSION

La Région Occitanie s'est fixé l'objectif de devenir la 1^{ère} région à énergie positive d'Europe à horizon 2050, qui repose sur l'ambition régionale de réduire de 40% sa consommation d'énergie et de multiplier par trois la production d'énergie renouvelable.

L'éolien en mer flottant contribuera de manière significative à l'atteinte de cet objectif avec la mise en service de 800 MW d'éolien flottant d'ici 2030 et 3 GW en 2050. Ceci à la faveur de la façade maritime d'Occitanie et du plateau continental du Golfe du Lion (15 000 km²), propice au développement des énergies marines renouvelables. Déjà la région Occitanie accueille le développement de deux des quatre projets français de fermes pilotes, au large de Leucate-le-Barcarès (30 MW) et Gruissan (30 MW), dans le Golfe du Lion qui, après avoir obtenu les autorisations préfectorales, sont proches de leur décision finale d'investissement. Afin d'accompagner la dynamique engagée par ces projets et de préparer la phase commerciale du développement de l'éolien flottant en Méditerranée, la Région s'engage, adapte et développe ses infrastructures portuaires.

Les travaux d'extension du port de Port-La Nouvelle, débutés à l'automne 2019, permettront de livrer à temps le quai lourd que vont utiliser les deux

consortiums des fermes pilotes. Au-delà, c'est la société concessionnaire du port, la SEMOP Port-La Nouvelle, qui prendra le relais pour finaliser les infrastructures nécessaires au développement des parcs commerciaux. Une fois mises en service, les nouvelles infrastructures du port, quais lourds, terrepleins associés, constitueront un véritable atout pour le développement industriel d'une filière régionale de l'éolien en mer flottant. L'ambition de la Région est de faire de Port-La Nouvelle un véritable hub de la transition énergétique avec l'implantation également d'une usine de production d'hydrogène.

La proximité du port avec les deux projets de fermes pilotes ainsi qu'avec les zones à fort potentiel pour les parcs commerciaux, confère à l'Occitanie une position stratégique et rendra possible de nouvelles activités tels que la construction de flotteurs, l'assemblage d'éoliennes ou encore leur exploitation et maintenance.

Demain, l'activité générée par les parcs commerciaux pourra assurer le développement des emplois du territoire tout en respectant les activités traditionnelles de pêche. Déjà des entreprises s'organisent et les acteurs de la recherche et de l'innovation se mobilisent, notamment sur les enjeux de préservation de la biodiversité.



Retour de mer pour un chalutier de Port-La Nouvelle

Toutes les images de ce document sont libres de droits